

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00383**

**CREATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA GESTION DES RESEAUX DE CHALEUR EN REGIE, DENOMMEE «REGIE RESEAUX DE CHALEUR DE SAINT-ETIENNE METROPOLE», ET APPROBATION DES STATUTS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 106

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20210930-D20210038310

DATE D’AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, Mme Solange MORERE,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU,  
M. Jean-Marc THELISSON

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

### CREATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA GESTION DES RESEAUX DE CHALEUR EN REGIE, DENOMMEE «REGIE RESEAUX DE CHALEUR DE SAINT-ETIENNE METROPOLE», ET APPROBATION DES STATUTS

La gestion en régie d'un service public industriel et commercial, tel que les réseaux de chaleur ou de froid urbains, impose une obligation de création d'une régie dédiée notamment en application de l'article L.1412-1 du CGCT qui prévoit que : « *Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, constituent une régie (...)* ».

Considérant la volonté de Saint-Etienne Métropole de conserver la maîtrise des réseaux de chaleur et de froid urbains dans les attributions du Conseil Métropolitain, la régie dotée de la seule autonomie financière constitue le régime le plus adapté puisqu'elle est administrée par un Conseil d'Exploitation et un Directeur nommés par l'assemblée délibérante de la collectivité qui l'a créée. Les statuts de cette instance sont également approuvés par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le périmètre de la « Régie Réseaux de chaleur de Saint-Etienne Métropole » sera constitué des 4 réseaux gérés en régie par Saint-Etienne Métropole, à savoir Unieux, Saint-Christo-en-Jarez, La-Valla-en-Gier et Saint-Héand.

La date de mise en exploitation de la régie est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les formalités préalables à la création de la régie ont été satisfaites, à savoir :

- L'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 04 juin 2021 ;
- L'avis favorable du Comité Technique en date du 17 juin 2021.

Le projet de statuts de la « Régie Réseaux de chaleur de Saint-Etienne Métropole » déterminant son organisation administrative et financière, est présenté en annexe.

#### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « Régie Réseaux de chaleur de Saint-Etienne Métropole » ayant pour objet la gestion du service public des réseaux de chaleur d'Unieux, Saint-Christo-en-Jarez, La-Valla-en-Gier et Saint-Héand ;**

- approuve les statuts de la « Régie Réseaux de chaleur de Saint-Etienne Métropole » déterminant son organisation administrative et financière, annexés à la présente délibération ;
- prendre acte que :
  - o le Conseil d'Exploitation est appelé à être désigné, en amont de la date de mise en exploitation de la Régie, et pourra alors être consulté pour avis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en considération des sujets qui impacteront les services actuellement gérés en régie, ou qui impacteront la régie à partir de la date de mise en exploitation ;
  - o la désignation du Directeur de la régie interviendra également ultérieurement, en considération des besoins en vue de la préparation de la mise en exploitation de la régie ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU